ABC SynACTION
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 1 000 €
Siège social : 484 chemin du Claus
06510 Carros
922 631 189 R.C.S. de GRASSE

Procès-verbal des décisions de l'associé unique du 1 janvier 2025

L'an Deux Mille Vingt-Cinq,
Le 1 janvier à dix heures,

L'associé unique de la Société ABC SynACTION, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

Il a pris les décisions suivantes relatives à :
- La non-rémunération de M. BROUSSOT Yves en sa qualité de Président de la société,
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique décide de ne pas octroyer de rémunération à M. BROUSSOT Yves pour sa fonction de Président, à compter du 1 janvier 2025 au 31 décembre 2025.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

M. BROUSSOT Yves

